

DOCUMENT CADRE PROGRAMME MONDIAL D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

PROGRAMME MONDIAL D'APPUI
AU DÉVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE



WORLD ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT
ASSOCIATION MONDIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT
世界发展协会
الرابطة العالمية للتنمية
Всемирная ассоциация по развитию
ASOCIACIÓN MUNDIAL PARA EL DESARROLLO

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PEUPLES

— UNE VISION MONDIALE —
UNE MISSION DE L'AMD



WORLD ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT
ASSOCIATION MONDIALE POUR LE DEVELOPPEMENT
世界发展协会
الرابطة العالمية للتنمية
Всемирная ассоциация по развитию
ASOCIACIÓN MUNDIAL PARA EL DESARROLLO

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PEUPLES

— UNE VISION MONDIALE —
UNE MISSION DE L'AMD

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	5
AVANT-PROPOS.....	6
INTRODUCTION.....	7
I — NATURE, PORTÉE ET POSITIONNEMENT DU PROGRAMME.....	9
II — CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	11
III — VISION, OBJECTIF ET RÉSULTATS ATTENDUS.....	13
III.1. Vision.....	13
III.2. Objectif général.....	13
III.3. Objectifs spécifiques.....	13
III.4. Résultats attendus.....	13
IV — AXES STRATÉGIQUES ET DOMAINES D'INTERVENTION.....	16
IV.1. Axe stratégique 1 : Renforcement institutionnel.....	16
IV.2. Axe stratégique 2 : Transformation numérique.....	16
IV.3. Axe stratégique 3 : Gouvernance, transparence.....	17
IV.4. Axe stratégique 4 : Ressources humaines publiques.....	17
IV.5. Axe stratégique 5 : Gouvernance territoriale.....	17
IV.6. Domaines d'intervention et complémentarités.....	17
V — ARCHITECTURE ET ORGANISATION DU PROGRAMME.....	19
V.1. Structuration générale du Programme.....	19
V.2. Articulation entre Programme, projets et initiatives.....	19
V.3. Rôle des observatoires mondiaux et structures opérationnelles.....	20
V.4. Évolutivité et adaptabilité du cadre programmatique.....	20
VI — GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU PROGRAMME.....	22
VI.1. Enjeux de la gouvernance du Programme.....	22
VI.2. Principes généraux de gouvernance.....	22
VI.3. Niveau stratégique de gouvernance.....	22
VI.4. Pilotage programmatique sectoriel.....	23
VI.5. Articulation avec les États et les partenaires.....	23
VII — MISE EN ŒUVRE ET INSCRIPTION DES PROJETS.....	25
VII.1. Logique générale de mise en œuvre.....	25

VII.2. Inscription des projets dans le Programme.....	25
VII.3. Coordination opérationnelle.....	25
VIII – PARTENARIATS, FINANCEMENT ET DURABILITÉ.....	27
VIII.1. Partenariats stratégiques.....	27
VIII.2. Mobilisation et gestion des ressources financières.....	27
VIII.3. Mécanismes de financement programmatique.....	27
VIII.4. Durabilité financière du Programme.....	28
IX – SUIVI, ÉVALUATION, REDEVABILITÉ ET COMMUNICATION.....	30
IX.1. Cadre de résultats et indicateurs sectoriels.....	30
IX.2. Dispositif de suivi et d'évaluation.....	30
IX.3. Redevabilité et communication des résultats.....	30
X – GESTION DES RISQUES, CONFORMITÉ ET PÉRENNITÉ.....	33
X.1. Gestion des risques et conformité.....	33
X.2. Durabilité institutionnelle et opérationnelle.....	33
CONCLUSION.....	34

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique constitue le cadre programmatique sectoriel à travers lequel l'Association Mondiale pour le Développement (AMD) structure son engagement en faveur du renforcement des capacités institutionnelles, de la modernisation administrative et de l'amélioration de la gouvernance publique. Il vise à accompagner les États et les institutions publiques dans la consolidation d'administrations plus efficaces, plus transparentes, plus performantes et capables de répondre durablement aux besoins des populations.

Dans de nombreux pays, les administrations publiques demeurent confrontées à des contraintes structurelles liées à la faiblesse des capacités institutionnelles, à la complexité des procédures administratives, aux déficits de coordination interinstitutionnelle, aux insuffisances de gestion des ressources humaines publiques et à la faible qualité des services publics. Ces difficultés limitent l'efficacité des politiques publiques, ralentissent la mise en œuvre des réformes et réduisent la capacité des institutions à soutenir les dynamiques de développement durable.

Face à ces enjeux, le Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique propose une approche intégrée fondée sur le renforcement des systèmes administratifs, la modernisation des mécanismes de gestion publique, l'amélioration de la gouvernance institutionnelle et le développement des capacités techniques et organisationnelles des administrations.

Le Programme s'inscrit dans les principaux cadres internationaux relatifs à la gouvernance publique et au développement institutionnel, notamment l'Objectif de Développement Durable 16 consacré à la promotion d'institutions efficaces, responsables et inclusives ainsi que l'ODD 17 relatif au renforcement des partenariats et des capacités institutionnelles.

À travers ses orientations stratégiques, le Programme vise à renforcer la performance des administrations publiques, à améliorer la qualité des services rendus aux citoyens et à soutenir des modèles de gouvernance plus efficaces, plus accessibles et mieux adaptés aux transformations économiques, sociales et technologiques contemporaines.

AVANT-PROPOS

L'administration publique constitue un pilier fondamental du fonctionnement des États et de la mise en œuvre des politiques de développement. Sa capacité à organiser l'action publique, à fournir des services de qualité, à assurer la continuité institutionnelle et à accompagner les transformations économiques et sociales conditionne largement l'efficacité des stratégies nationales de développement.

Dans un environnement marqué par des mutations technologiques rapides, des exigences accrues de transparence et des attentes croissantes des citoyens, les administrations publiques sont appelées à renforcer leur capacité d'adaptation, d'innovation et de performance. Les enjeux liés à la modernisation administrative, à la transformation numérique, à la décentralisation et à la qualité de la gestion publique deviennent ainsi des priorités majeures pour les États.

Malgré les réformes engagées dans plusieurs pays, de nombreuses administrations demeurent confrontées à des contraintes institutionnelles importantes : procédures complexes, faibles capacités organisationnelles, insuffisances des systèmes d'information, déficit de coordination, difficultés de gestion des ressources humaines et accès limité des populations aux services publics essentiels.

Dans ce contexte, l'Association Mondiale pour le Développement inscrit son action dans une approche programmatique structurée à travers le Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique. Ce cadre vise à renforcer durablement les capacités des institutions publiques et à promouvoir des administrations plus efficaces, plus inclusives et plus résilientes.

H. Benjamin GNIMADI

Président Exécutif

INTRODUCTION

Le renforcement des administrations publiques occupe aujourd'hui une place centrale dans les dynamiques de développement durable. Les institutions publiques jouent un rôle déterminant dans la planification, la régulation, la mise en œuvre des politiques publiques et la fourniture des services essentiels aux populations. Leur efficacité influence directement la qualité de la gouvernance, la stabilité institutionnelle et la capacité des États à répondre aux enjeux contemporains.

Les administrations publiques sont toutefois confrontées à des défis croissants. Les transformations économiques, numériques et sociales exigent des systèmes administratifs capables d'évoluer rapidement, d'améliorer leur performance et de renforcer la qualité des services publics. Les attentes des citoyens en matière de transparence, d'accessibilité et d'efficacité administrative se renforcent également de manière significative.

Dans de nombreux contextes, les capacités institutionnelles demeurent insuffisantes pour accompagner ces transformations. Les administrations souffrent souvent de procédures lourdes, de faibles capacités de gestion, d'insuffisances technologiques et de difficultés de coordination entre les différents niveaux institutionnels et territoriaux.

Parallèlement, les interventions de réforme administrative restent fréquemment fragmentées entre plusieurs initiatives sectorielles insuffisamment articulées. Cette dispersion limite la cohérence des réformes, réduit l'efficacité des investissements institutionnels et ralentit les dynamiques de modernisation publique.

Le Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique répond à cette nécessité de structuration institutionnelle. Il vise à offrir un cadre stratégique capable d'accompagner les États dans la consolidation de systèmes administratifs performants, accessibles, transparents et adaptés aux exigences du développement durable.

I –

NATURE, PORTÉE ET POSITIONNEMENT DU PROGRAMME



Le Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique constitue le cadre programmatique sectoriel à travers lequel l'Association Mondiale pour le Développement structure son action dans les domaines de la gouvernance publique, du renforcement institutionnel et de la modernisation administrative. Il s'agit d'un dispositif stratégique destiné à organiser les interventions soutenues autour d'objectifs cohérents de transformation institutionnelle durable.

Le Programme ne se limite pas à des actions ponctuelles de réforme administrative. Il privilégie une approche systémique visant à renforcer les capacités organisationnelles, techniques et humaines des administrations publiques, tout en améliorant les mécanismes de gouvernance, de coordination et de gestion publique.

Sa portée couvre notamment la gestion publique, les services administratifs, la transformation numérique des administrations, la gouvernance territoriale, la décentralisation, les ressources humaines publiques, les systèmes d'information administratifs et les mécanismes de pilotage institutionnel.

Au sein de l'architecture de l'AMD, le Programme assure l'articulation entre la vision globale de gouvernance publique et les interventions opérationnelles développées dans les différents domaines de l'administration publique.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION



Les administrations publiques évoluent aujourd'hui dans un environnement caractérisé par des transformations rapides des sociétés, des économies et des technologies. Les exigences liées à la transparence, à l'efficacité administrative, à la qualité des services publics et à la participation citoyenne renforcent la nécessité de moderniser les systèmes institutionnels et les mécanismes de gestion publique.

Dans de nombreux pays, les capacités administratives demeurent confrontées à des contraintes structurelles importantes. Les insuffisances en matière d'organisation institutionnelle, la complexité des procédures, les déficits de coordination interinstitutionnelle, la faible digitalisation des services et les limites des systèmes de gestion des ressources humaines réduisent l'efficacité de l'action publique.

Les administrations publiques sont également confrontées à des défis liés à la transformation numérique, à la gestion des données publiques, à la modernisation des systèmes d'information et à l'amélioration des mécanismes de pilotage et de suivi des politiques publiques. Ces enjeux nécessitent des capacités institutionnelles renforcées et des approches plus intégrées de gouvernance publique.

Par ailleurs, les réformes administratives demeurent souvent fragmentées entre plusieurs initiatives sectorielles insuffisamment coordonnées. Cette dispersion réduit la cohérence des interventions et limite leur capacité à produire des transformations institutionnelles durables.

Face à ces enjeux, la mise en place de cadres programmatiques intégrés apparaît comme une nécessité stratégique. Une approche structurée permet de renforcer la cohérence des réformes, d'améliorer les capacités de coordination institutionnelle et de soutenir durablement les dynamiques de modernisation publique.

Le Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique s'inscrit dans cette perspective. Il constitue un cadre stratégique destiné à accompagner les États dans le renforcement des capacités administratives, l'amélioration des mécanismes de gouvernance publique et la modernisation durable des institutions publiques.

III –

VISION, OBJECTIF ET RÉSULTATS ATTENDUS



III.1. Vision

La vision portée par le Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique vise à contribuer à l'émergence d'administrations publiques performantes, transparentes, inclusives et capables d'assurer efficacement la mise en œuvre des politiques publiques, la fourniture de services de qualité et l'accompagnement durable des transformations économiques, sociales et territoriales.

III.2. Objectif général

L'objectif général du Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique consiste à structurer et renforcer les interventions destinées à améliorer les capacités institutionnelles, la qualité de la gouvernance publique et la performance des systèmes administratifs afin de soutenir des administrations plus efficaces, plus accessibles et mieux adaptées aux enjeux contemporains du développement durable.

III.3. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du Programme sont les suivants :

- Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des administrations publiques ;
- Moderniser les mécanismes de gestion publique et de pilotage administratif ;
- Améliorer la qualité, l'accessibilité et l'efficacité des services publics ;
- Soutenir la transformation numérique des administrations et le développement des systèmes d'information publics ;
- Renforcer les capacités de gestion des ressources humaines publiques ;
- Promouvoir la transparence, la redevabilité et l'efficacité de l'action publique ;
- Consolider les mécanismes de gouvernance territoriale et de coordination institutionnelle.

III.4. Résultats attendus

Les résultats attendus du Programme portent sur des changements structurels visant à renforcer durablement la performance des institutions publiques et la qualité des systèmes administratifs.

Les principaux résultats attendus sont notamment les suivants :

- Une amélioration des capacités institutionnelles et organisationnelles des administrations publiques ;
- Un renforcement des mécanismes de gestion publique et de coordination administrative ;
- Une amélioration de l'accès des populations à des services publics plus efficaces et plus accessibles ;
- Une progression de la transformation numérique des administrations publiques ;

- Un renforcement des capacités de gestion des ressources humaines et des compétences administratives ;
- Une amélioration des mécanismes de transparence, de suivi et de redevabilité publique ;
- Une consolidation des dynamiques de gouvernance territoriale et de modernisation institutionnelle.

SYNTHÈSE — SECTION III Objectifs spécifiques et résultats attendus du Programme	
✓ OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	✓ RÉSULTATS ATTENDUS
1 Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des administrations publiques	1 Une amélioration des capacités institutionnelles et organisationnelles des administrations
2 Moderniser les mécanismes de gestion publique et de pilotage administratif	2 Un renforcement des mécanismes de gestion publique et de coordination administrative
3 Améliorer la qualité, l'accessibilité et l'efficacité des services publics	3 Une amélioration de l'accès à des services publics plus efficaces et plus accessibles
4 Soutenir la transformation numérique et le développement des systèmes d'information publics	4 Une progression de la transformation numérique des administrations publiques
5 Renforcer les capacités de gestion des ressources humaines publiques	5 Un renforcement des capacités humaines et des compétences administratives
6 Promouvoir la transparence, la redevabilité et l'efficacité de l'action publique	6 Une amélioration des mécanismes de transparence, de suivi et de redevabilité
7 Consolider les mécanismes de gouvernance territoriale et de coordination institutionnelle	7 Une consolidation de la gouvernance territoriale et de la modernisation institutionnelle

Synthèse — objectifs spécifiques et résultats attendus du Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique

IV —

AXES STRATÉGIQUES ET DOMAINES D'INTERVENTION



Les axes stratégiques du Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique constituent les principaux cadres d'orientation destinés à structurer les interventions soutenues dans les domaines du renforcement institutionnel, de la modernisation administrative et de la gouvernance publique. Leur organisation vise à favoriser une approche intégrée articulant capacités institutionnelles, qualité des services publics, innovation administrative et efficacité de l'action publique.

Cette structuration permet de renforcer la cohérence des réformes administratives, d'améliorer la coordination des interventions et de soutenir des dynamiques durables de transformation des administrations publiques à différentes échelles institutionnelles et territoriales.

SYNTHÈSE – SECTION IV Les cinq axes stratégiques du Programme		
N°	AXE STRATÉGIQUE	INTERVENTIONS CLÉS
1	Renforcement institutionnel et modernisation administrative Structures, procédures, coordination	Structures administratives · Simplification des procédures · Capacités organisationnelles · Coordination institutionnelle
2	Transformation numérique et systèmes d'information publics Digitalisation, données, plateformes	Administration électronique · Digitalisation des services · Plateformes numériques · Infrastructures de gestion de l'information
3	Gouvernance publique, transparence et redevabilité Transparence, contrôle, participation	Suivi des politiques publiques · Transparence administrative · Dispositifs de contrôle · Participation citoyenne
4	Ressources humaines publiques et développement des compétences Formation, carrières, évaluation	Formation administrative · Compétences numériques · Évaluation des performances · Gestion des carrières publiques
5	Gouvernance territoriale et décentralisation Décentralisation, pilotage territorial	Décentralisation · Pilotage territorial · Coordination entre niveaux administratifs · Capacités institutionnelles locales

IV.1. Axe stratégique 1 : Renforcement institutionnel et modernisation administrative

Le premier axe stratégique vise à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des administrations publiques afin d'améliorer leur efficacité, leur stabilité et leur capacité de mise en œuvre des politiques publiques.

Les interventions soutenues concernent notamment l'amélioration des structures administratives, la simplification des procédures, le développement des capacités organisationnelles et le renforcement des mécanismes de coordination institutionnelle.

IV.2. Axe stratégique 2 : Transformation numérique et systèmes d'information publics

Le deuxième axe stratégique porte sur la modernisation numérique des administrations publiques et le développement des systèmes d'information administratifs. Il vise à améliorer l'efficacité des services publics, la gestion des données et l'accessibilité administrative.

Les interventions concernent notamment l'administration électronique, la digitalisation des services publics, les plateformes administratives numériques et le développement des infrastructures de gestion de l'information publique.

IV.3. Axe stratégique 3 : Gouvernance publique, transparence et redevabilité

Le troisième axe stratégique vise à renforcer les mécanismes de gouvernance publique, de transparence institutionnelle et de redevabilité administrative. Il privilégie des approches destinées à améliorer la qualité de la gestion publique et la confiance entre les institutions et les citoyens.

Les interventions soutenues portent notamment sur les mécanismes de suivi des politiques publiques, la transparence administrative, les dispositifs de contrôle et les mécanismes de participation citoyenne.

IV.4. Axe stratégique 4 : Ressources humaines publiques et développement des compétences administratives

Le quatrième axe stratégique est consacré au développement des compétences administratives et au renforcement des systèmes de gestion des ressources humaines publiques. Il vise à améliorer les capacités techniques, managériales et organisationnelles des agents publics.

Les interventions concernent notamment la formation administrative, le développement des compétences numériques, les mécanismes d'évaluation des performances et les dispositifs de gestion des carrières publiques.

IV.5. Axe stratégique 5 : Gouvernance territoriale et décentralisation

Le cinquième axe stratégique vise à renforcer les capacités des administrations territoriales et les mécanismes de gouvernance locale afin d'améliorer la gestion publique à l'échelle des territoires.

Les interventions soutenues portent notamment sur la décentralisation, le pilotage territorial, la coordination entre niveaux administratifs et le renforcement des capacités institutionnelles locales.

IV.6. Domaines d'intervention et complémentarités intersectorielles

Les axes stratégiques du Programme se déclinent en plusieurs domaines d'intervention liés à la modernisation administrative, à la gouvernance publique, à la transformation numérique, aux ressources humaines publiques et à la gouvernance territoriale.

Le Programme entretient également des complémentarités avec les secteurs du développement territorial, du numérique, de l'éducation, de la justice, des finances publiques et du développement du capital humain afin de renforcer la cohérence globale des dynamiques de gouvernance publique durable.

V –

ARCHITECTURE ET ORGANISATION DU PROGRAMME



L'architecture du Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique est conçue pour assurer la cohérence, la continuité et la lisibilité des interventions soutenues dans les domaines du renforcement institutionnel et de la gouvernance publique. Cette organisation vise à articuler les orientations stratégiques du Programme avec les dispositifs opérationnels mis en œuvre aux différents niveaux administratifs et territoriaux.

Cette structuration permet également de renforcer la coordination entre les acteurs institutionnels, d'améliorer le pilotage des réformes administratives et de consolider progressivement les résultats produits dans les domaines de la modernisation publique et de l'efficacité administrative.

V.1. Structuration générale du Programme

La structuration générale du Programme vise à organiser les interventions soutenues autour d'un cadre programmatique cohérent capable d'articuler les dimensions institutionnelles, organisationnelles, techniques et territoriales de l'administration publique.

Cette organisation permet d'établir une distinction claire entre les fonctions d'orientation stratégique, de coordination programmatique et de mise en œuvre opérationnelle. Elle contribue à améliorer la lisibilité des interventions et à renforcer la cohérence des actions soutenues dans les différents domaines de la gouvernance publique.

V.2. Articulation entre Programme, projets et initiatives

L'articulation entre le Programme et les projets vise à inscrire les différentes initiatives administratives dans une dynamique institutionnelle globale orientée vers des transformations durables des systèmes publics.

Les projets soutenus dans les domaines de la gouvernance et de la modernisation administrative sont ainsi considérés comme des contributions complémentaires à une vision programmatique plus large. Cette approche favorise la cohérence des interventions, la consolidation des acquis et la réduction des risques de fragmentation institutionnelle.



Architecture du Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique

V.3. Rôle des observatoires mondiaux et structures opérationnelles de l'AMD

Les observatoires et structures techniques de l'AMD jouent un rôle essentiel dans l'analyse des dynamiques institutionnelles, la production de connaissances administratives et l'appui à la prise de décision publique.

Leur contribution permet d'améliorer la qualité des diagnostics institutionnels, de renforcer les capacités de suivi des réformes administratives et de soutenir l'élaboration d'orientations stratégiques adaptées aux réalités des administrations publiques et des territoires.

V.4. Évolutivité et adaptabilité du cadre programmatique

Le Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique est conçu comme un cadre évolutif capable de s'adapter aux transformations des systèmes institutionnels, aux innovations technologiques et aux évolutions des besoins administratifs.

Cette flexibilité permet d'intégrer progressivement de nouveaux enjeux liés à la transformation numérique, à la gouvernance territoriale, à la gestion publique et aux mutations des services administratifs, tout en assurant la continuité et la pertinence des interventions soutenues.

VI –

GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU PROGRAMME



La gouvernance du Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique constitue un levier stratégique destiné à garantir la cohérence, l'efficacité et la durabilité des interventions soutenues dans les domaines de la modernisation administrative et de la gouvernance publique.

Cette gouvernance vise à renforcer la coordination institutionnelle, à améliorer le pilotage stratégique des réformes et à assurer une meilleure articulation entre les différents acteurs impliqués dans les dynamiques de transformation publique.

VI.1. Enjeux de la gouvernance du Programme

Les enjeux de gouvernance liés au Programme concernent principalement la capacité des institutions publiques à conduire des réformes cohérentes, à améliorer la qualité des services publics et à renforcer l'efficacité des systèmes administratifs.

Dans cette perspective, le Programme privilégie des mécanismes de gouvernance capables de soutenir la coordination institutionnelle, la transparence administrative et l'amélioration continue des capacités publiques.

VI.2. Principes généraux de gouvernance

L'organisation de la gouvernance du Programme repose sur des principes destinés à assurer la clarté des responsabilités, la transparence des mécanismes décisionnels et la cohérence des interventions soutenues.

Cette approche privilégie également la participation des institutions concernées, l'appropriation des réformes administratives et le renforcement des capacités de coordination entre les différents niveaux de gouvernance publique.



VI.3. Niveau stratégique de gouvernance

Le niveau stratégique du Programme est chargé de définir les grandes orientations institutionnelles, d'assurer la cohérence du Programme avec la vision globale de l'AMD et de renforcer l'alignement avec les cadres internationaux relatifs à la gouvernance publique et au développement institutionnel.

Cette fonction stratégique contribue également à intégrer les évolutions administratives, technologiques et territoriales susceptibles d'influencer les systèmes publics et les politiques de modernisation administrative.

VI.4. Pilotage programmatique sectoriel

Le pilotage programmatique sectoriel vise à assurer la traduction des orientations stratégiques en cadres opérationnels cohérents et adaptés aux réalités institutionnelles et territoriales.

Cette approche permet de renforcer le suivi des interventions, d'améliorer la coordination des réformes administratives et de soutenir la consolidation des résultats produits dans les domaines de la gouvernance publique et de la modernisation administrative.

VI.5. Articulation avec les États et les partenaires

Le Programme prévoit des mécanismes d'articulation étroite avec les États, les administrations publiques, les institutions territoriales et les acteurs techniques intervenant dans les domaines de la gouvernance et de la gestion publique.

Cette articulation vise à renforcer l'alignement des interventions avec les politiques publiques nationales, à favoriser la cohérence des réformes administratives et à soutenir la mobilisation coordonnée des expertises techniques et institutionnelles nécessaires au renforcement des administrations publiques.

VII –

MISE EN ŒUVRE ET INSCRIPTION DES PROJETS



La mise en œuvre du Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique repose sur une logique de cohérence institutionnelle destinée à inscrire les interventions soutenues dans des dynamiques durables de modernisation et de renforcement des systèmes administratifs.

Cette approche privilégie l'intégration des projets dans les politiques publiques, les stratégies de réforme administrative et les dispositifs institutionnels existants afin de renforcer la continuité des transformations engagées.

VII.1. Logique générale de mise en œuvre

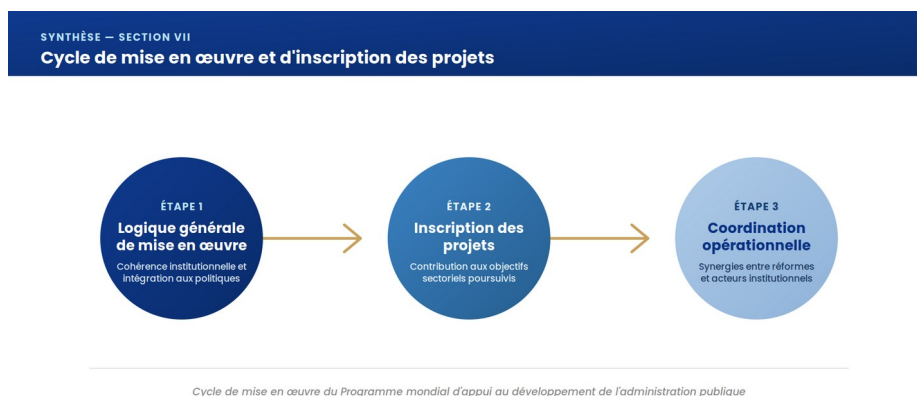
La logique générale de mise en œuvre vise à assurer l'alignement des interventions avec les orientations stratégiques du Programme et les priorités institutionnelles des États.

Les actions soutenues sont conçues de manière à renforcer durablement les capacités administratives, à améliorer la qualité des services publics et à soutenir les dynamiques de modernisation des administrations publiques.

VII.2. Inscription des projets dans le Programme

L'inscription des projets dans le Programme constitue un mécanisme destiné à renforcer la cohérence des interventions administratives et leur contribution aux objectifs sectoriels poursuivis.

Chaque projet est ainsi considéré comme une composante d'une dynamique institutionnelle plus large visant à améliorer la gouvernance publique, la performance administrative et la qualité des systèmes publics.



VII.3. Coordination opérationnelle

La coordination opérationnelle vise à améliorer les synergies entre les interventions soutenues dans les domaines de la gouvernance publique et de la modernisation administrative.

Elle contribue à renforcer l'efficacité des réformes, à limiter les risques de duplication des initiatives et à optimiser l'utilisation des ressources techniques et institutionnelles mobilisées.

VIII —

PARTENARIATS, FINANCEMENT ET DURABILITÉ



Le renforcement des administrations publiques nécessite une mobilisation coordonnée des institutions nationales, des structures techniques, des acteurs territoriaux et des organisations intervenant dans les domaines de la gouvernance publique et du développement institutionnel.

Le Programme privilégie ainsi des approches partenariales destinées à renforcer la cohérence des réformes administratives, à améliorer la qualité des systèmes publics et à soutenir des dynamiques durables de modernisation institutionnelle.

VIII.1. Partenariats stratégiques

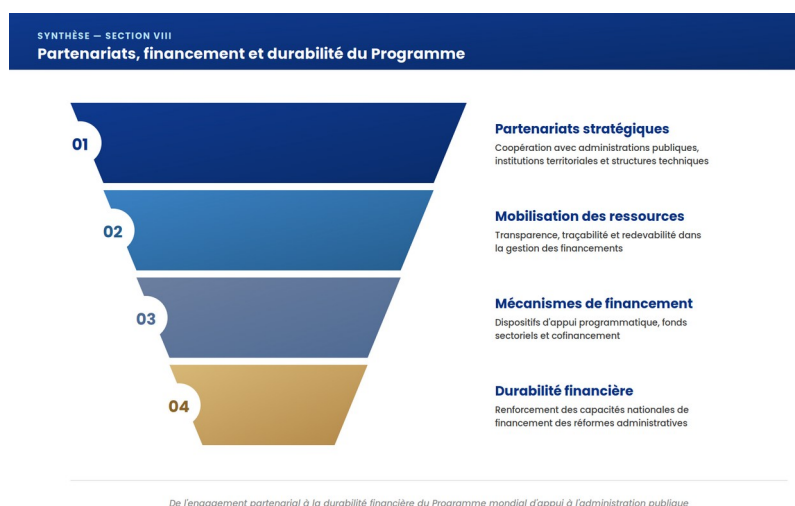
Les partenariats stratégiques développés dans le cadre du Programme visent à renforcer la coopération entre les administrations publiques, les institutions territoriales, les structures techniques, les centres de formation administrative et les acteurs spécialisés dans la gouvernance publique.

Ces partenariats contribuent au partage d'expertise, à la mutualisation des ressources et au développement de solutions adaptées aux réalités institutionnelles et administratives des différents contextes d'intervention.

VIII.2. Mobilisation et gestion des ressources financières

La mobilisation des ressources financières vise à soutenir durablement les interventions liées à la modernisation administrative et au renforcement institutionnel.

La gestion des ressources repose sur des principes de transparence, de redevabilité et d'efficacité afin de garantir une utilisation cohérente des financements mobilisés et de renforcer la crédibilité du Programme.



VIII.3. Mécanismes de financement programmatique

Le Programme privilégie des mécanismes de financement capables de soutenir des réformes administratives de moyen et long terme et d'accompagner durablement les processus de transformation institutionnelle.

Ces mécanismes peuvent inclure des dispositifs d'appui programmatique, des fonds sectoriels ou des mécanismes de cofinancement compatibles avec les cadres institutionnels nationaux et les priorités de gouvernance publique.

VIII.4. Durabilité financière du Programme

La durabilité financière du Programme repose sur le renforcement progressif des capacités nationales de financement des réformes administratives et sur l'intégration des priorités liées à la gouvernance publique dans les politiques publiques et les dispositifs budgétaires.

Cette approche vise à soutenir des mécanismes durables de modernisation administrative et à réduire la dépendance à des financements ponctuels ou fragmentés.

IX —

SUIVI, ÉVALUATION, REDEVABILITÉ ET COMMUNICATION



Le suivi et l'évaluation du Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique constituent des outils essentiels pour mesurer l'évolution des réformes administratives, apprécier les résultats obtenus et renforcer la qualité du pilotage institutionnel.

Cette démarche vise également à améliorer la transparence des interventions, à renforcer la redevabilité publique et à soutenir l'amélioration continue des systèmes administratifs.

IX.1. Cadre de résultats et indicateurs sectoriels

Le cadre de résultats du Programme vise à mesurer les progrès réalisés dans les domaines de la modernisation administrative, de la gouvernance publique et du renforcement institutionnel.

Les indicateurs retenus permettent d'apprécier les évolutions liées à la qualité des services publics, aux capacités administratives, à la digitalisation des administrations et à l'efficacité des mécanismes de gouvernance publique.

IX.2. Dispositif de suivi et d'évaluation

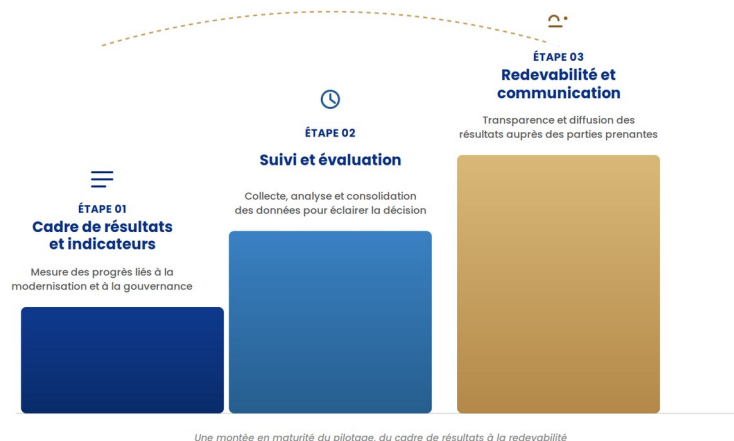
Le dispositif de suivi et d'évaluation vise à mesurer la performance des interventions soutenues et leur contribution aux transformations institutionnelles recherchées.

Il repose sur des mécanismes de collecte, d'analyse et de consolidation des données permettant d'éclairer la prise de décision et d'améliorer les capacités de pilotage des réformes administratives.

IX.3. Redevabilité et communication des résultats

La redevabilité du Programme vise à garantir la transparence des interventions, la qualité des informations produites et la diffusion des résultats obtenus auprès des différentes parties prenantes concernées.

La communication des résultats contribue à renforcer la visibilité des réformes administratives soutenues, à valoriser les bonnes pratiques et à favoriser le partage des connaissances liées à la gouvernance publique et à la modernisation institutionnelle.



X —

GESTION DES RISQUES, CONFORMITÉ ET PÉRENNITÉ



Le Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique intègre une approche de gestion des risques destinée à renforcer la stabilité, la continuité et la durabilité des interventions soutenues dans les domaines de la gouvernance publique et du développement institutionnel.

Cette démarche vise à améliorer les capacités d'anticipation des institutions et à renforcer leur aptitude à conduire durablement les réformes administratives et les processus de modernisation publique.

X.1. Gestion des risques et conformité

La gestion des risques vise à identifier et suivre les facteurs susceptibles d'affecter la performance, la continuité et la durabilité des interventions soutenues dans le cadre du Programme.

Les exigences de conformité portent notamment sur le respect des cadres réglementaires, des principes de bonne gouvernance, des standards administratifs et des mécanismes de transparence et de redevabilité publique.



X.2. Durabilité institutionnelle et opérationnelle

La durabilité institutionnelle du Programme repose sur le renforcement progressif des capacités administratives, l'appropriation des réformes publiques et l'intégration des mécanismes de modernisation dans les systèmes institutionnels existants.

La pérennité opérationnelle implique également le développement de capacités techniques, organisationnelles et humaines permettant d'assurer la continuité des services publics et des dynamiques de transformation administrative au-delà des cycles de financement ponctuels.

CONCLUSION

Le Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique constitue un cadre stratégique destiné à renforcer durablement les capacités institutionnelles, la qualité de la gouvernance publique et la performance des administrations.

À travers une approche intégrée articulant modernisation administrative, transformation numérique, gestion publique, gouvernance territoriale et développement des capacités institutionnelles, le Programme vise à soutenir des administrations plus efficaces, plus transparentes et mieux adaptées aux enjeux contemporains du développement durable.

En renforçant la cohérence des interventions et l'articulation entre les réformes publiques, les institutions et les territoires, le Programme mondial d'appui au développement de l'administration publique contribue à faire de l'administration publique un levier central de transformation institutionnelle, économique et sociale durable.



WORLD ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT
ASSOCIATION MONDIALE POUR LE DEVELOPPEMENT
世界发展协会
الرابطة العالمية للتنمية
Всемирная ассоциация по развитию
ASOCIACIÓN MUNDIAL PARA EL DESARROLLO

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PEUPLES

— UNE VISION MONDIALE —
UNE MISSION DE L'AMD